



Le conseil municipal, après explications, accepte à l'unanimité.

La commission Ressources Humaines se réunira le 22 Juin à 14h00.

#### **4 – Révision tarifs salle des fêtes (délibération n°2023-15) :**

Suite aux travaux de rénovation de la salle des fêtes, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

##### Associations de Cogny :

###### Grande Salle :

- Gratuit 1 fois par an + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 120 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 250 €
- Caution : 500 €

###### Options Grande salle :

- Montage du podium : gratuit
- Démontage de la cloison mobile (entière) : 60 €
- Démontage des cloisons (local rangement matériel) : 60 €

###### Salle bar :

- Gratuit 1 fois par an + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 50 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 100 €
- Caution : 500 €

###### Options :

- Mange debout sans nappage : Gratuit

##### Habitants de Cogny :

###### Grande Salle :

- 350 € + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 120 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 250 €
- Caution : 2 000 €

###### Options Grande salle :

- Montage du podium : 50 €
- Démontage de la cloison mobile (entière) : 70 €
- Démontage des cloisons (local rangement matériel) : 70 €
- Location tables rondes (12 tables) : 4 € / table

###### Salle bar :

- 200 € + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 50 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 100 €
- Caution : 2 000 €

###### Options :

- Mange debout sans nappage (12 tables) : 3 € / table
- Mange debout avec nappage (12 tables) : 5 € / table
- Location de la salle pour vin d'honneur (utilisation courte) : 150 €

## Habitants hors de Cogny :

### Grande Salle :

- 850 € + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 150 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 300 €
- Caution : 2 000 €

### Options Grande salle :

- Montage du podium : 70 €
- Démontage de la cloison mobile (entière) : 100 €
- Démontage des cloisons (local rangement matériel) : 100 €
- Location tables rondes (12 tables) : 8 € / table

### Salle bar (Uniquement si la salle n'est pas loué 1 mois avant la date souhaitée) :

- 450 € + les charges
- Charges été (du 01/05 au 30/09) : 70 €
- Charges hiver (du 01/10 au 30/04) : 130 €
- Caution : 2 000 €

### Options :

- Mange debout sans nappage (12 tables) : 6 € / table
- Mange debout avec nappage (12 tables) : 10 € / table
- Location de la salle pour vin d'honneur (utilisation courte) : 200 €

La question d'introduire un forfait nettoyage a été évoqué. Elle reste pour l'instant en réflexion, ou faire appel à une société extérieure.

## **5 – Approbation règlement intérieur salle des fêtes :**

Une modification du règlement intérieur est proposé dont entre autre la nécessité d'un état des lieux d'entrée et de sortie obligatoire.

Le conseil municipal souhaite que la salle des fêtes rénovée soit utilisée avec soin et qu'elle ne subisse pas de détérioration, c'est pour cela que la caution a été augmentée.

Un câble va être installé tout autour de la salle pour permettre de suspendre des décorations sans détérioration des parois.

## **6 - Rapports commissions communales :**

### - **Urbanisme :**

#### ***Déclarations préalables accordées ou à l'instruction pour :***

- Division en vue de construire : « 370 Route de Régnny »
- Division en vue de construire : « Route de Régnny »
- Clôture : « 80 Route de Régnny »
- Réfection de la toiture et création d'une terrasse non couverte : « 100 Impasse du Venet »
- Pose de panneaux photovoltaïques : « 22 Impasse du Ricottier »



## ***Permis de construire transmis à la CAVBS pour instruction***

- Construction d'un garage toiture terrasse : « 1397 Route du bois du Chêne »

### - **Communication** :

La prochaine réunion pour le Fil Infos aura lieu le 6 Juin à 18h30.

### - **Culture** :

- Les prochaines visites de l'église auront lieu :
  - Vendredi 2 juin à 18h00
  - Vendredi 6 octobre à 18h00

Pour vous inscrire : [www.petragaia.fr](http://www.petragaia.fr) ou [contact@petragaia.fr](mailto:contact@petragaia.fr) ou 06.45.50.92.43

- Les prochaines visites guidées du village dont l'église et le Manoir d'Epeisses auront lieu :
  - Dimanche 25 juin à 10h00
  - Samedi 8 juillet à 10h00
  - Samedi 22 juillet à 10h00
  - Dimanche 6 août à 10h00
  - Dimanche 20 août à 10h00

Pour vous inscrire : [www.petragaia.fr](http://www.petragaia.fr) ou [contact@petragaia.fr](mailto:contact@petragaia.fr) ou 06.45.50.92.43

- Des cours d'initiation de Tai-Chi seront organisés, comme en 2022, les dimanches 11, 18 et 25 juin de 11h00 à 12h00 sur la place du village.

### - **Environnement** :

- Des nichoirs pour les Hirondelles ont été installés dans la cour de l'école.

### - **Travaux** :

Des photos montrant les différents travaux qui ont eu lieu sur la commune sont projetées :

- ✓ Dépose des poteaux au Creux suite à l'enfouissement de la ligne électrique
- ✓ Marquage PMR à la salle des fêtes
- ✓ Rebouchage des nids de poule sur les chemins communaux
- ✓ Pose des nichoirs pour les Hirondelles
- ✓ Poteau accidenté Montée de la Mousse
- ✓ Renouvellement canalisations Le Brêt – Le Soly

## **7- Informations diverses** :

**7-1 : Travaux église** : Suite à la dernière visite annuelle de l'entreprise Attila, une détérioration de la corniche sur un côté de l'église a été constatée. Une réparation est nécessaire rapidement afin d'éviter une aggravation. Un devis a été demandé à l'entreprise Les Cordistes Savoyards. Le montant s'élève à 2 587.20 €. Ce devis a été accepté.

**7-2 : Fédération Française de Randonnée : une demande nous est adressée pour** le passage d'une randonnée sur la commune. Le conseil municipal donne son accord à condition que le balisage soit conforme et que nos agents techniques ne soient pas gênés pour effectuer leur travail.

**7-3 : Marché aux fleurs :** Il a eu lieu traditionnellement le 1<sup>er</sup> Mai avec un bilan très favorable qui permettra le fleurissement du village. La plantation aura lieu le 12 Mai effectuée par le comité de fleurissement et les agents techniques de la commune.

**7-4 : Courrier :** Après avoir constaté le comportement dangereux en vélo d'un adolescent de la commune, un courrier a été adressé à ses parents pour les alerter sur ce danger.

**7-5 : Salle des fêtes :** Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'inauguration de la salle des fêtes. Les habitants du village présents ont apprécié les travaux de rénovation.

**7-6 : SYDER :** M. Benjamin MOUTET est en contact régulier avec l'interlocuteur du SYDER pour la démarche performancielle dans laquelle nous nous sommes inscrites. Cependant un important retard nous empêche de pouvoir réaliser les travaux prévus sur l'éclairage public.

A ce sujet, M. Robert ARNAUD-COFFIN intervient. Il regrette que l'éclairage public de la commune ne soit pas éteints la nuit comme cela se fait dans certains villages. M. MOUTET lui explique que nous ne disposons pas actuellement des installations le permettant. Cela sera possible, une fois les travaux réalisés.

M. Robert ARNAUD-COFFIN fait plusieurs remarques à propos des travaux de la salle des fêtes : il a l'impression de rentrer dans un hôpital et il a été très choqué que les poutres aient été peintes en blanc. M. le Maire répond que les poutres ont été peintes de couleur claire pour apporter de la luminosité dans le hall ce qui a été très apprécié par les habitants présents le jour de l'inauguration. Il fait également remarquer qu'un trou causé par une fouine n'a pas été réparé. Monsieur le Maire répond que les travaux concernaient la partie bar et que le plafond de la grande salle n'était pas prévu et que les plaques installées ne se trouvent plus.

M. Robert ARNAUD-COFFIN a commencé à parler du comité de jumelage. Mme Francine KHEMDOUDI lui répond que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'on en parlera en détail lors du prochain conseil municipal.

*La séance est levée à 21h15*

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 13 JUIN 2023 ET MARDI 18 JUILLET 2023**

